

CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

**Compte-Rendu
Mardi 20 juin 2023
10h00-13h00**

Présents : Bernard Nucci, Daniel Flamme, Ludovic Serraille, Jean-François Durand, Guillaume Clément ;

Excusés : Christophe Alary, David Peralta, Marc-Olivier Houel, Thomas Felon, Thierry Guillou, Nicolas Dessale, Olivier Taxil, Aurélie Potel, Didier Limongi, Antoine Gouesbet, Nicolas Bultheel;

MAIAGE : Samantha Foulon, Alban Raimbault ;

- Procès-verbal du CA SNEA du 12.04.2023 ;

Le procès-verbal du CA SNEA datant du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

- Agenda CA SNEA 2023 (2nd semestre) :
 - o Mardi 26 Septembre 2023 (Après-midi)
 - o Jeudi 7 décembre 2023

- **Actualités FNSA** :
 - o Social

Clause de revoyure

Pour alimenter la réflexion fédérale, une consultation des administrateurs SNEA est réalisée par Samantha Foulon sur la clause de revoyure dont l'ouverture est

demandée par les syndicats salariés. La position médiane du CA SNEA est d'être en attente vis-à-vis de la conjoncture mais de rester attentifs. Il est fait remarquer que les salariés sont devenus tendanciellement plus exigeants sur les conditions de travail tout en faisant leur « marché ». Il n'est pas rare sur des profils jeunes qu'ils changent d'entreprises.

Formation professionnelle

Comme cela a été évoqué en CA MAIAGE, le budget « formation » pour notre secteur d'activité a atteint son plafond dès Mars 2023. Depuis Avril, les entreprises doivent financer elles-mêmes les formations. Les entreprises doivent donc financer elles mêmes les formations professionnelles pour 2023.2 stratégies sont à l'étude afin d'informer au mieux les entreprises pour se faire financer les formations professionnelles en 2024 une fois le fond de financement légal épuisé :

1. Un financement volontaire de la part de l'entreprise ;
2. La mise en place d'une contribution conventionnelle au niveau de la branche AMI.

Cette dernière option doit faire l'objet d'une étude approfondie.

Classification

L'évolution de la convention collective Assainissement et Maintenance Industrielle nécessite d'ajuster les dispositions conventionnelles actuelles relatives aux classifications tout en prenant en considération d'une part, une nouvelle grille avec de nouveaux coefficients permettant plus de possibilités pour les entreprises de faire évoluer leurs salariés dans la branche et, d'autre part, la création de fiches emplois repères qui viendront illustrer les métiers de la branche comme l'opérateur, le technicien, le technicien expert et l'assistant d'exploitation.

En termes d'échéance, l'objectif est d'arriver à un accord signé en juin/juillet 2023 sur la grille des classifications, les fiches emplois repères et l'ajustement des dispositions conventionnelles actuelles pour une application au 1er janvier 2024.

Les travaux paritaires arrivent à la fin. Une consultation est réalisée auprès des administrateurs SNEA sur la fiche emploi-repère de l'assistant d'exploitation à savoir s'il faut 2 fiches de postes (Secrétaire : bureautique / Assistant : Planning, avis critique sur les interventions). Les administrateurs répondent par l'affirmative.

- Communication

Suite au changement de dénomination de la fédération en Octobre 2022, une campagne de communication multicanaux a été développée en lien avec l'agence de communication OXYGEN. Nous avons porté les 2 axes suivants : le recrutement et la REUT. Après 6 mois, nous pouvons être satisfaits des retombées. MAIAGE s'est installée dans l'univers médiatique avec une identité et un message identifiable. Le bilan est le suivant :

Réseaux sociaux :

- **LINKEDIN** : La campagne est lancée au rythme d'1 post/semaine (Quizz, Définition, focus...) avec l'objectif d'apporter la connaissance du secteur et des métiers.
- **INFLUENCEURS** : l'angle choisi est la mise en avant de notre secteur et de nos métiers avec différents contenus avec un ton léger et bénéficier de la notoriété des influenceurs spécialisés sur la découverte du monde professionnel:
 - **Camille & Miguel** (You Tube) : Tournage et diffusion de la vidéo avec la participation de Benoit Chagneau (Libourne Hygiène). L'angle est de mettre en avant nos métiers lors d'une intervention dans un château cru classé (lieu en cours de validation). Vidéo de 8-10mn + 3 « reels ».
 - **Quentin Resera** (Tik Tok) : Ce sont des vidéos d'une à deux minutes avec un effet spectaculaire qui est recherché. La mise en situation avec un drone, une exojacket (validé) et dans un lieu atypique sont en cours de montage.
- **Presse écrite** : Plusieurs CP (Identité, Sècheresse, Journée de la femme) ont été effectués et transmis aux rédactions. Pour les articles qualifiés dans le Print, nous avons eu des articles dans BATACTU, ACTUENVIRONNEMENT, Magazine du MEDEF IDF).
- **Interview TV**

- **BFM Business « Focus PME »** :

L'émission a été diffusée les 12 et 13 novembre. Une communication en amont vers les adhérents a été effectuée. BFM a fait une campagne sur les réseaux sociaux relayée sur le profil LinkedIn de MAIAGE. Les adhérents ont pu la voir en replay avec un lien dans la newsletter hebdo. Nous avons reçu la vidéo MP4.

- **ICI ON RECRUTE (DEMAIN TV)** :

L'émission a été diffusée le 13 janvier. Samantha Foulon a présenté les postes à pourvoir sur l'ensemble de la France dans notre secteur d'activité.

- **CHRONIQUE COMPETENCE (BFM BUSINESS)**

L'émission a été diffusée le 6 mars. Samantha Foulon a présenté les postes à pourvoir sur l'ensemble de la France dans notre secteur d'activité.

- **Matinale Radio Classique**

Un reportage concernant notre proposition sur la REUT a été effectué le 16 mars. Celui-ci devrait être diffusé le 20 ou 21 mars. C'est Ludovic Couaillier qui a assuré la présentation de la proposition.

Ces vidéos ou podcast seront sur notre chaîne YOU TUBE MAIAGETV et le lien est mis sur le site MAIAGE.FR. Elle sera utilisée sur les salons pour l'effet « vu à la télé ».

- **Vidéo institutionnelle (Toolearn)** :

Elle est disponible et diffusée vers nos interlocuteurs institutionnels. Elle sera également diffusée des prochains salons.

- **Actualités SNEA** :

- QUALITASS

Il est souligné que les dossiers reçus sont dorénavant prêts à être examinés. Suite à la nouvelle communication sur le format du dossier à transmettre, la commission gagne désormais du temps dans l'étude des dossiers transmis. C'est une avancée positive.

Concernant le volet « Externalisation », après plusieurs relances, le contact avec l'ASTEE a reçu les premières inscriptions de structures souhaitant participer au groupe de travail ASTEE. Dans l'objectif de réunir un panel représentatif d'interlocuteurs publics afin d'obtenir une reconnaissance de notre certification, l'ASTEE se charge de relancer le courrier d'invitation auprès des organismes et des institutions intéressés par le sujet. A ce propos, il ne faut donc pas hésiter,

pour les membres du SNEA, à transmettre les coordonnées d'un interlocuteur de ces organismes susceptibles d'être concernés (AMF, AMRF, FNCCR, AITF...).

- REUT

Le rapport final sera bientôt réceptionné.

Il pourra servir de support pour faire du lobbying dans les territoires auprès des interlocuteurs concernés par la problématique (Agence de l'eau, ARS, Collectivités) dans un objectif de nous faire identifier et leur offrir notre accompagnement dans notre domaine d'activité pouvant utiliser la REUT.

- Communication

En vue d'occuper l'espace médiatique pour focaliser les lumières sur notre secteur d'activité et alimenter notre campagne de communication, **les adhérents SNEA sont invités à faire remonter des propositions de sujets avec un potentiel médiatique à destination de la presse.**

- Questions diverses

- A titre d'information :

- Problème exutoire Gironde : Rendez-vous avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine

Suite à l'envoi d'un courrier recommandé de MAIAGE à la région Nouvelle Aquitaine en raison d'une tension croissante sur les exutoires dans le département de la Gironde, une réunion est prévue Jeudi 22 juin avec Laurent Doveil (SARP Sud-Ouest).

- Martinique : Jean-Marc Ampigny (VILEA), adhérent SNEA

Depuis plus de 30 ans, Mr Ampigny a développé son entreprise et diverses activités en lien avec le secteur de l'Assainissement et la Maintenance Industrielle. Il est adhérent de MAIAGE depuis ses débuts.

Le contexte martiniquais le pousse à demander un appui concret de la fédération pour inciter les autorités à appliquer la réglementation en matière d'entretien et de suivi des professionnels vidangeurs notamment. Pour donner l'exemple, il est le seul à appliquer la CCN AMI sur l'île parmi les 16 vidangeurs sans parler du dépotage sauvage quasi systématique. De par son implication et son rôle de représentant des forces économiques, il a initié une démarche

maintes fois renouvelées, pour inciter les autres entreprises à se conformer aux textes. Néanmoins, les autorités, bien que conscientes de la problématique, ne suivent pas en raison notamment d'un turn over élevé.

Aujourd'hui, la conjonction de plusieurs paramètres laisse penser qu'il y a une fenêtre de tir auprès des autorités pour créer un environnement propice à un cadrage des professionnels de l'assainissement, et des vidangeurs notamment. Les documents et les vidéos (MAIAGETV sur You Tube) sur les services de la fédération (Questions sociales) peuvent être des vecteurs d'informations pour démontrer l'intérêt de se conformer à la réglementation et d'intégrer notre organisation professionnelle.

Le CA MAIAGE ayant accepté le soutien à son action. Dans le cadre d'un salon à Fort de France (16 – 17 juin), nous avons transmis divers documents de présentation et des notes de discours ainsi qu'une base de travail d'une charte de l'assainissement. Un bilan sera établi suite au salon et des échanges avec les autorités.